Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 12 (1955)

Heft: 5

Artikel: Un important "oui"

Autor: Kaech, Arnold

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-996850

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jeunesse forte Peuple libre

Revue mensuelle
de l'Ecole fédérale de gymnastique
et de sport (E. F. G. S.) à Macolin

Macolin, Mai 1955 | Abonnement: Fr. 2.30 l'an | Le numéro: 20 ct. | 12me année | No 5

« Entre nous soit dit! »

Les journaux nous ont appris que la très sérieuse Albion vient d'accorder officiellement la nationalité anglaise à trois «grenouilles sauteuses» d'origine américaine afin qu'elles puissent représenter dignement la Couronne de l'Empire lors des prochaines compétitions internationales !

Je ne sais qu'elle a été votre réaction à la lecture de cette «sensationnelle» révélation.

Je ne vous cacherai pas que j'ai été personnellement quelque peu déçu et blessé dans ma dignité d'homme et de sportif !

Ainsi, me suis-je dit, l'un des plus solides bastions du véritable amateurisme sportif se prête au jeu perfide des «transferts» — avec, sans doute, pas mal de dollars à la clef — pour sauver l'honneur de la Fédération nationale des grenouilles sauteuses du Commenwealt britannique !

Ainsi, la reine Elisabeth a consenti à opposer son auguste signature au bas d'un parchemin faisant de «Dorothée», «Emily» et «Lylian» d'authentiques sujettes de sa très gracieuse Majesté, mais ouvrant, du même coup, toute grande la porte au mercantilisme sportif qui n'a déjà que trop tendance à s'implanter dans notre très probe continent !

Il serait prudent, me semble-t-il, de veiller au grain afin qu'une telle aberration ne contamine pas les «sauterelles» helvétiques !

Francis Pellaud.

Un important « OUI »

Il y a peu de temps, la commission chargée de l'examen des dépenses militaires a soumis, après une étude approfondie et de nombreuses consultations, son rapport au Conseil fédéral. (*)

Cette commission s'est aussi occupée de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport et de ses tâches. Ses conclusions et propositions sont de la plus haute importance. Elles constituent, en quelque sorte, la reconnaissance manifeste et singulière de notre activité gymnastique et sportive et donnent des éclaircissements sur une foule d'autres points, comme, par exemple, la question de l'abandon aux cantons ou aux organisations de Sport-Toto de tâches qui incombent pour l'instant à la Confédération.

Il fut également examiné si notre Ecole, dont certaines tâches n'ont en réalité qu'un rapport très lointain avec la défense nationale, ne devrait pas, logiquement, être subordonnée au Département de l'intérieur, de la compétence duquel relèvent les mesures prises en faveur du développement de la santé publique.

Il est donc indiqué, nous semble-t-il, et dans l'intérêt même d'une plus large information, de reproduire ici le chapitre du rapport de la commission se rapportant à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

Des 11 millions de francs prévus au chiffre 7 du budget futur pour l'instruction préparatoire et le perfectionnement hors service, 3 millions en chiffres ronds sont des dépenses figurant au budget de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

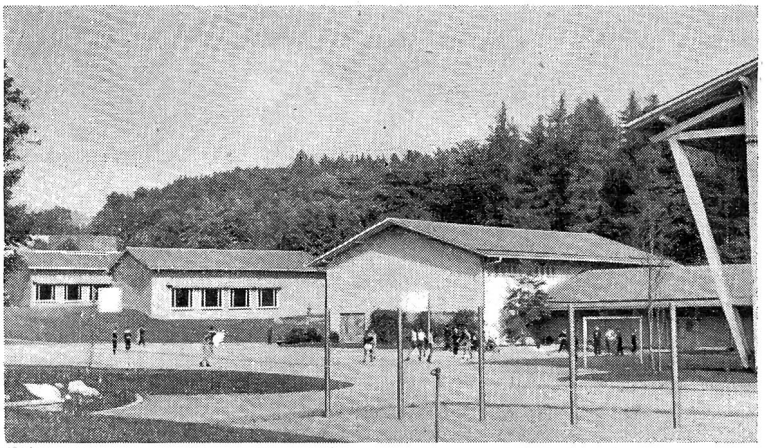

L'imposant mais harmonieux groupe des halles de notre Institut national d'éducation physique de Macolin

Les frais d'exploitation proprement dits de cet institut se montent à environ 1,4 million de francs, tandis que les rentrées atteignent annuellement un montant de 220,000 fr., si bien que les dépenses d'exploitation effectives s'élèvent finalement à 1,18 million de francs par année. Le solde des 3 millions est constitué par les subsides fédéraux : pour la gymnastique scolaire, l'instruction préparatoire, les cours de gymnastique et de sport subsidiés, qui sont administrés, respectivement attribués par l'intermédiaire de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

Les dépenses en faveur de l'instruction préparatoire volontaire sont constituées, en majeure partie, par des subsides versés aux cantons pour le remboursement des indemnités de moniteurs et des examens d'aptitudes physiques. Des subsides sont en outre attribués aux associations de gymnastique et de sport. Il y a enfin les dépenses occasionnées par la gymnastique scolaire et le perfectionnement des maîtres de gymnastique.

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport remplit les tâches essentielles suivantes :

— l'organisation, la direction et l'administration de l'instruction préparatoire, telle qu'elle est prévue dans l'organisation militaire ;
— l'organisation des examens de gymnastique du recrutement, conformément à l'organisation militaire ;
— l'organisation de cours de gymnastique pour les officiers et les sous-officiers instructeurs ainsi que d'autre personnel militaire ;
— la formation des cadres des associations de gymnastique et de sport ;
— s'occupe du service médico-sportif ;
— l'administration et la répartition des subsides fédéraux pour la gymnastique scolaire et les associations — surveillance et contrôle des diverses manifestations — inspections, etc., relatives à la gymnastique scolaire ;
— encouragement du mouvement sportif, comme par exemple par l'office-conseil pour la construction et l'aménagement des places de gymnastique et de sport.

La commission relève la grande importance du sport et notamment de l'instruction préparatoire, non seulement en faveur de notre défense nationale et de la préparation de notre jeunesse au service militaire, mais surtout pour le renforcement de la santé populaire. Les associations de gymnastique et de sport subventionnées par la Confédération contribuent également largement à renforcer les sentiments patriotiques et la joie de servir. L'instruction préparatoire remplit une importante fonction dans notre système de milice. Un jeune Suisse sur deux participe en moyenne, chaque année, à l'instruction préparatoire. Il est important de combattre le relâchement général de notre peuple dans le domaine de l'éducation physique.

Un allégement des finances fédérales peut être envisagé par l'apport accru des bénéfices du Sport-Toto. Une telle solution est toutefois limitée par les dispositions légales selon lesquelles la loi sur les loteries interdit de couvrir les dépenses pour les tâches publiques au moyen de l'argent provenant de l'une de ces sources. Un accroissement des charges financières cantonales ne semble pas non plus indiqué, d'autant plus que certains cantons attribuent déjà actuellement des subsides volontaires. Au cours de la discussion, il fut relevé l'importance et la nécessité de l'instruction préparatoire ainsi que des associations de gymnastique et de sport. Il fut mentionné, en outre, que l'organisation du Sport-Toto verse, actuellement déjà, d'importants subsides pour la couverture des frais d'aménagement de places de gymnastique et de sport.

Se basant sur ces considérations, la commission est d'avis qu'aucune modification ne doit être apportée au budget futur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

Un membre de la commission a proposé que les dépenses courantes en faveur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport ne soient plus mises à la charge du budget du Département militaire fédéral, mais qu'elles figurent dans celui du Département fédéral de l'intérieur. Cette proposition fut motivée en tenant compte que l'activité de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport et son influence touchent en premier lieu le domaine du renforcement de la santé publique, chose qui devrait relever de la compétence du Département fédéral de l'intérieur. Il fut en outre relevé que la gymnastique n'est plus pratiquée de nos jours uniquement en vertu de son importance pour la défense nationale. De nos jours, le sport est en général beaucoup pratiqué, et son subventionnement par le Département militaire fédéral n'est plus justifié. L'activité de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport relève de la santé publique.

A l'encontre de cette proposition, il fut relevé qu'une telle décision pourrait provoquer une réaction de l'opinion publique selon laquelle la Confédération se mêle de questions qui ne la regardent pas dans le domaine scolaire, dans lequel l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport a déjà son mot à dire par le truchement de la gymnastique scolaire. Il fut émis le doute que l'instruction préparatoire puisse être organisée d'une manière aussi satisfaisante sous une autre autorité. Il y a lieu de tenir compte également que l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport s'occupe également de la formation d'officiers et de sous-officiers instructeurs dans le domaine de la gymnastique et des sports militaires.

Par 14 voix contre 4, la commission a approuvé les propositions suivantes:

a) que les montants prévus au budget futur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (y compris les subsides fédéraux) soient maintenus comme par le passé ;
b) que la subordination de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport au Département militaire fédéral soit maintenue comme par le passé.

Ce « oui » en faveur de la gymnastique et du sport et de notre école est important non seulement parce qu'il vient d'hommes qui, après un examen consciencieux, ont séparé la paille de la balle, mais parce qu'en plus de choses désirables, ils ont su choisir la solution qui répond le mieux à l'intérêt et aux besoins de l'ensemble. Arnold Kaech.

*) Faisaient partie de cette commission (dans l'ordre alphabétique) :

Président : M. le conseiller fédéral K. Kobelt, chef du Département militaire fédéral.

Membres de la commission : M. le conseiller aux Etats Dott. Antognini Antonio, avocat, Bellinzona ; M. le conseiller national Bringolf Walther, président de la ville de Schaffhouse ; M. le conseiller national Dr Bühler Robert, Winterthour ; M. le conseiller national Condrau Joseph, rédacteur, Disentis ; col. cdt. de corps Corbat Marius, chef d'instruction de l'armée ; M. le conseiller national Dr Dietschi Eugène, Bâle ; M. le conseiller national Duft Emile, banquier, Zurich ; M. le conseiller national Eisenring Théodore, Rorschach ; M. le conseiller aux Etats Fauquex Frédéric, vigneron, Riex ; col. cdt. de corps Frick Hans, chef d'instruction de l'armée (jusqu'au 31.12.53) ; M. le conseiller national Pierre Graber, municipal, Lausanne ; M. le conseiller national Huber Harald, Saint-Gall ; M. le directeur Iklé Max, chef de l'Administration des finances, Berne ; M. le conseiller national Dr Jaquet Nicolas, Bâle ; M. le conseiller d'Etat Dr Lardelli Albert, Coire ; col. cdt. de corps de Montmollin, chef de l'E.M.G., Berne ; M. le conseiller national Dr Munz